

**CONTRAT D'ABONNEMENT ORDINAIRE  
AU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU**

Numéro d'abonnement	:		
Type d'abonnement	:		
Diamètre du branchement	:		
Date de mise en service du branchement	:		
Date de départ de l'abonnement	:		
Dépôt de garantie	:		Francs
Devis pour intervention sur branchement à réaliser	:	OUI	NON (3)

cadre réservé au service

**Entre la Commune de LA CHAPELLE D'ABONDANCE**  
**et M. Mme Mlle** :  
**demeurant (1)** :  
**agissant en qualité de (2)** :

*dénoté ci-après l'abonné.*

**Il est convenu:**

- Qu'un abonnement au service de distribution d'eau désigné ci-dessus est souscrit par l'abonné dans les conditions définies par le présent contrat pour la desserte de l'immeuble sis à :
nom du bâtiment ou désignation du branchement :
rue ou chemin :
lieu-dit :
- Que cet abonnement est destiné: (3)
aux besoins domestiques de (4) personnes ou
aux besoins ci-après: consommation moyenne journalière prévue:
débit de pointe horaire prévue :

L'abonné déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat.

Il s'engage à se conformer au règlement du service de distribution d'eau dont un exemplaire lui a été remis sans préjudice des voies de recours de droit commun.

Le contrat d'abonnement entre en vigueur lors de la fourniture d'eau réalisée dans les conditions prévues au règlement du service susvisé.

Toutes factures devront être envoyées à l'adresse suivantes (6): M. Mme Mlle :  
bâtiment :  
rue :  
Ville :  
code postal :

Fait à LA CHAPELLE D'ABONDANCE en deux exemplaires originaux, Le

L'abonné

Le Service des eaux

NB: les renseignements ci-dessus, qui font l'objet d'un traitement informatisé, sont indispensables à toute fourniture d'eau, et sont strictement réservés aux besoins du service. Tout abonné bénéficie du droit d'accès et de rectification prévu par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(1) adresse complète du domicile habituel.

(2) indiquer en qualité de propriétaire, locataire, etc....

(3) rayer la mention inutile.

(4) indiquer le nombre de personnes vivant habituellement dans l'immeuble.

(5) délai de fourniture de l'eau suivant article 2.1 du règlement.

(6) indiquer le nom et l'adresse de la personne qui paye les factures.